

Image not found or type unknown



Le droit au chômage des dirigeants de Société Anonyme

Fiche pratique publié le 18/04/2014, vu 526 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La situation des dirigeants de SA vis-à-vis de l'assurance chômage gérée par le Pôle emploi est assez contrastée.

Un salarié d'une société anonyme peut être nommé administrateur dans la mesure où son contrat de travail correspond à un emploi effectif et où le nombre d'administrateurs liés à la société par ce type de contrat ne dépasse pas le tiers des administrateurs en fonction.

[Voir le guide](#)